



LES PARTENAIRES

Édition 2017



Les partenaires principaux



Les CL françaises qui mènent des actions de CP avec des CL sénégalaises



Les ONG qui mettent en œuvre des programmes hydrauliques



Les partenaires techniques

Cet Atlas est réalisé dans le cadre du Programme d'Accès à l'Eau en Milieu Scolaire (PAEMS) mis en œuvre par l'ONG Le Partenariat.

Préface



Liste des cartes

- Carte 1: Découpage administratif et territorial
- Carte 2 : TBS et taux d'achèvement à l'élémentaire
- Carte 3: Localisation des écoles élémentaires
- Carte 4: Couverture des écoles élémentaires en eau potable
- Carte 5: Accès des écoles élémentaires à l'eau potable
- Carte 6: Couverture des écoles en latrines
- Carte 7: Accès des écoles à l'assainissement
- Carte 8: Couverture des écoles élémentaires en clôture de sécurité
- Carte 9: Accès des écoles élémentaires à la clôture
- Carte 10: Accès des élémentaires aux ouvrages annexes

LISTE DES FIGURES

- Figure 1: Répartition des groupes pédagogiques par type
- Figure 2: Taux d'accès des écoles élémentaires à l'eau potable par IEF
- Figure 3: Accès des écoles en latrines par IEF
- Figure 4: Ratio Latrine par Elèves par IEF

SIGLES ET ABBREVIATIONS

- AICHA : Appui aux Initiatives des Collectivités locales pour l'Hydraulique et l'Assainissement
- AEP : Adduction d'Eau Potable
- ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la démographie
- ARD : Agence Régionale de Développement
- CGE : Comité de Gestion de l'école
- CRCS : Comité Régional de Coordination et de Suivi
- CP : Comité de Pilotage
- IEF : Inspection d'Education et de Formation
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- PAEMS : Programme d'Accès à l'Eau en Milieu Scolaire
- PSE : Plan Sénégal Emergent
- SCOFI :
- TBS : Taux Brut de Scolarisation

Sommaire

5

INTRODUCTION

9

DEUXIEME PARTIE : LA COUVERTURE DES ECOLES EN EAU POTABLE

18

DEUXIEME PARTIE : LA COUVERTURE DES ECOLES EN EAU POTABLE

22

TROISIEME PARTIE : LA COUVERTURE DES ECOLES EN
OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

26

QUATRIEME PARTIE : COUVERTURE DES ECOLES EN CLOTURE

31

CINQUIEME PARTIE : SYNTHESE DE LA SITUATION REGIONALE



Introduction

L'éducation et la formation sont des enjeux importants dans tout processus de développement. C'est ce qui justifie, depuis la conférence mondiale sur l'éducation de Jomtien de 1990, le large consensus international sur la nécessité d'adjoindre à l'objectif d'expansion quantitative de l'éducation, l'impératif d'amélioration de la qualité. Ainsi, l'Etat du Sénégal, en plus de consacrer une importante part du budget à l'éducation, a mis en œuvre beaucoup de projets et programmes en vue de promouvoir un développement humain durable. C'est dans cette logique que s'inscrit le Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) qui avait principalement pour but d'améliorer la gestion du secteur scolaire en tenant compte du processus de décentralisation et d'une meilleure prise en charge des besoins et spécificités à la base et d'élargir l'accès à l'enseignement élémentaire pour atteindre la scolarisation universelle en mettant en place un programme cohérent de construction de salles de classe et de recrutement d'enseignants.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, l'Etat a initié d'importantes politiques de recrutements des enseignants, de recours aux classes spéciales et abris provisoires, de construction et d'entretien des infrastructures scolaires et de développement de l'offre privée. Ces interventions ont ainsi augmenté le taux de scolarisation tout en créant des normes différenciées en matière de qualité d'apprentissage et des disparités entre écoles et classes.

Avec l'achèvement du PDEF, l'Etat a formulé en rapport avec les acteurs territoriaux un important Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du Secteur de l'éducation et de la Forma-

tion (PAQUET-EF) qui constitue le référentiel en matière de politique éducative pour la période 2012-2025. A ce jour, beaucoup d'acteurs comme l'Etat, les Collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers, etc., s'attèlent à réduire ces disparités en améliorant l'environnement scolaire et les conditions de scolarisation et d'enseignement.

Le Programme d'Accès à l'Eau en Milieu Scolaire (PAEMS), mis en œuvre dans les régions de Saint-Louis et de Matam essentiellement par Le Partenariat, l'inspection d'académie et l'Agence Régionale de Développement (ARD), s'inscrit dans cette dynamique. Son principal objectif est de contribuer fortement à l'amélioration de la qualité de l'enseignement élémentaire par i) l'amélioration des conditions d'enseignement et des conditions d'apprentissage par la réalisation d'ouvrages de scolarisation, ii) la lutte contre le phénomène de déperdition scolaire, iii) le renforcement des capacités des acteurs locaux en matière de pilotage, de gestion et de suivi du secteur éducatif et iv) l'amélioration des pratiques d'hygiène et d'assainissement dans les écoles.

L'élaboration de cet Atlas Eau Potable et Assainissement en milieu scolaire contribue à la consolidation des acquis et à la capitalisation de l'approche globalisante du PAEMS. Il est ainsi le fruit de l'exploitation de la base de données fournie par l'inspection d'académie à travers le cube issu de la campagne statistique de l'année scolaire 2015-2016 et de la synthèse du rapport régional sur l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les écoles.



Première partie :

Présentation de la région

Chapitre 1 : Organisation administrative et territoriale

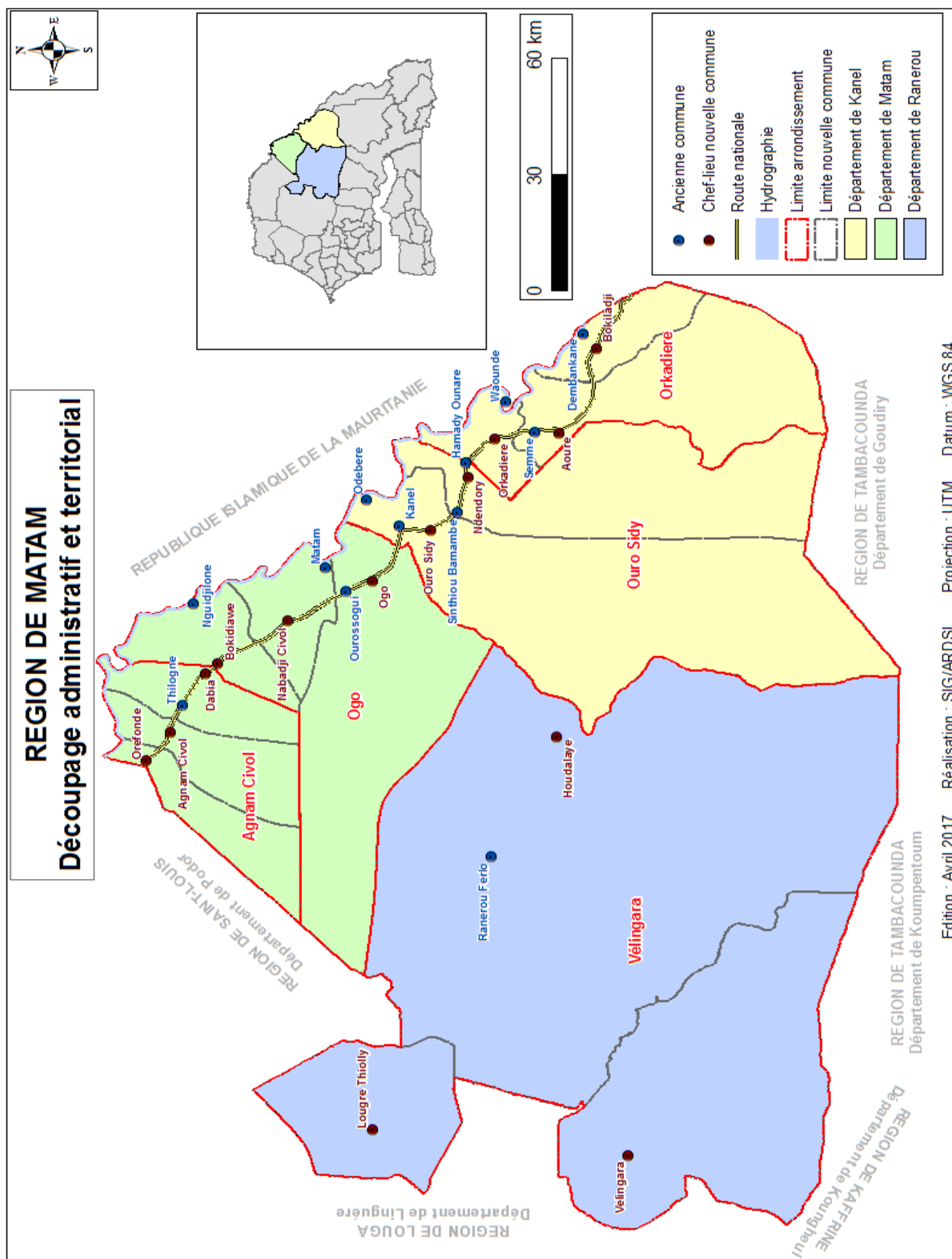
Située dans la partie nord-est du Sénégal, la région de Matam couvre une superficie de 29 616 km², soit un septième du territoire national. Elle est, après Tambacounda, la seconde région du Sénégal la plus vaste. Elle est limitée au Nord par la région de Saint Louis et la République Islamique de Mauritanie, à l'Est par la République Islamique de Mauritanie, à l'Ouest par la région de Louga et au Sud par les régions de Kaffrine et de Tambacounda.

Devenue région par la loi 2002-02 du 15 février 2002 complétée par le décret 2002-166 du 21 février 2002, la région de Matam est ad-

ministrativement divisée en trois (3) départements, cinq (5) arrondissements, vingt-six (26) communes, 424 villages et 395 hameaux. Le département de Ranérou-Ferlo occupe plus de la moitié du territoire régional (51% de la superficie de la région), tandis que les départements de Kanel et de Matam représentent respectivement 30% et 19% de la superficie totale.



Village de koundel dans la région de Matam



Chapitre 2 :La Situation démographique

Densité démographique de 21 habitants/km²

La population régionale de Matam est estimée en 2016 à 607 231 habitants (ANSD), soit une densité de 21 habitants/km². Cette population représente 4% de l'effectif national. Elle est inégalement répartie sur l'étendue de la région. En effet, le département de Ranérou (immensément vaste de par sa superficie, 51% de la superficie régionale) concentre moins de 10 % de la population de la région.

La population régionale est essen-

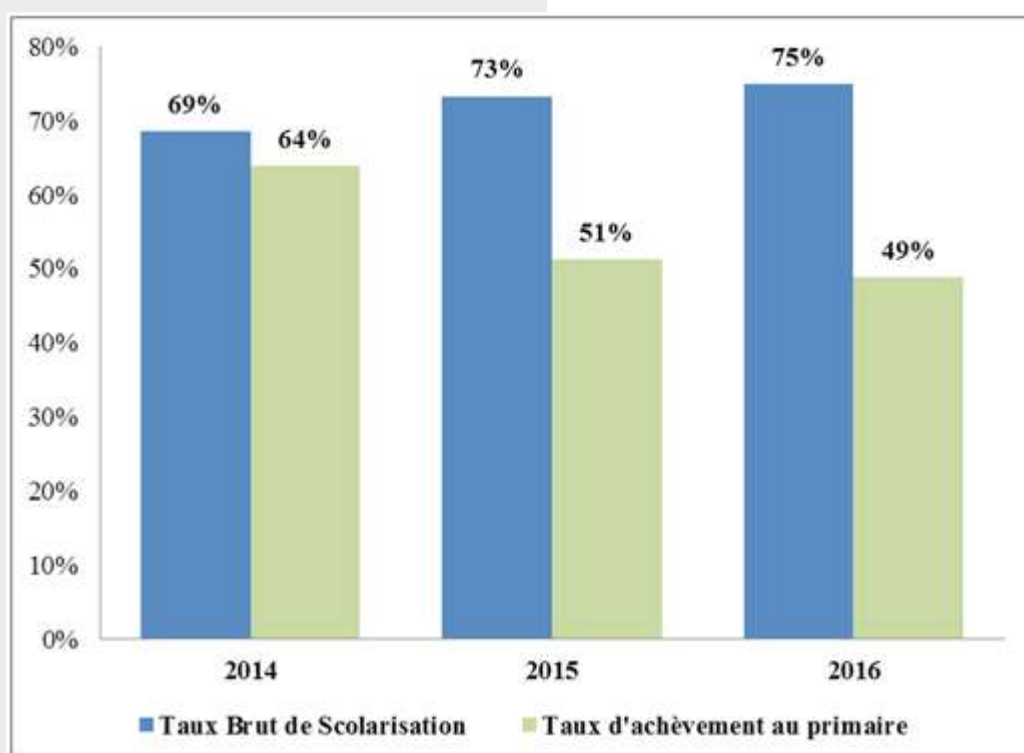
74,9% de TBS
dont un TBS fille
de 93,7%

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques, telles que les recommandations des assises de l'éducation, du PAQUET-EF, la région a enregistré de très bonnes performances dans l'effort de scolarisation des enfants dans la période de 2014 à 2016. En effet, le taux brut de scolarisation du niveau élémentaire a sensiblement évolué en passant de 68,8% en 2014 à 74,9% en 2016. Avec un taux brut de scolarisation des filles

tiellement jeune. En effet, la moitié de cette population a moins de 16 ans (moins de 15 ans chez les hommes et moins de 17 ans chez les femmes). Les femmes sont majoritaires et représentent 50,75 % de la population régionale (ANSD, 2016), le rapport de masculinité est de l'ordre de 97,04 % et le ratio de dépendance de l'ordre de 104,15% (dont 113,39% chez les hommes contre 95,61% chez les femmes).

en 2016 de 93.70% largement supérieur de la moyenne nationale de 88,10%, la région dépasse ainsi l'objectif global fixé dans le cadre du PSE qui est de 92%. Par ailleurs, des efforts conséquents devraient être consentis pour améliorer le maintien des élèves à l'école dans la mesure où le taux d'achèvement au primaire n'a cessé de baisser depuis 2014.

Figure 1: Evolution du TBS et du taux d'achèvement de 2014 à 2016





Chapitre 3 : La couverture en infrastructure scolaire

77% des écoles concentrées sur 41% de la superficie régionale

En 2016, la région compte, au total, 425 écoles élémentaires réparties dans trois (3) inspections d'éducation et de formation départementales. Ces établissements sont fortement concentrés dans les départements de Matam et Kanel avec respectivement 44% et 33% des écoles élémentaires. Cependant, le département de Ranérou, qui représente plus de la moitié du territoire régional ne compte que 97 écoles élémentaires.

Du point de vue de la répartition géographique, on note une forte concentration des écoles élémentaires sur la Route Nationale et dans les grandes agglomérations. Cette situation est liée en partie à la forte concentration démographique au niveau de ces zones. De plus, 88% des écoles élémentaires de la région se trouvent en milieu rural, c'est-à-dire dans les communes ex-communautés rurales.

0,8 d'indice de parité régional

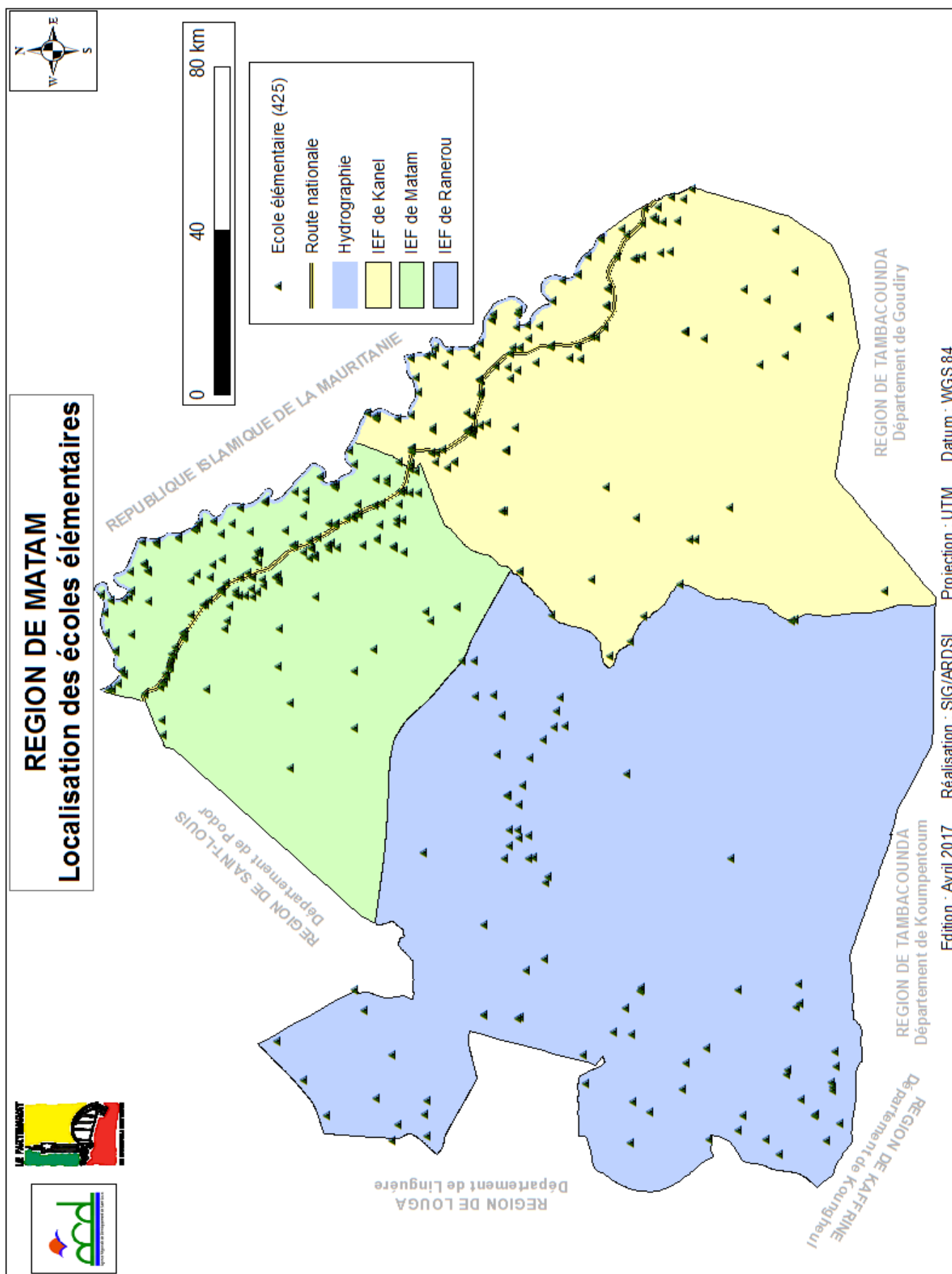
Sur le plan des effectifs, la région enregistre 79 939 élèves dont 60% de filles. L'effectif régional est inégalement réparti entre les IEF. En effet, Matam et Kanel regroupent 94% des élèves du primaire avec respectivement 53% et 41%, alors que Ranérou ne compte 6% de l'effectif régional. La région compte au total 2522 salles de classes dont 151 abris provisoires soit un ratio de 32 élèves par salle classe.

Les nombreux efforts consentis dans la scolarisation des filles et les déperditions scolaires notées surtout chez les garçons justifient en partie le renversement de la

parité en faveur des filles avec un indice de parité de 1,49.

L'effectif moyen est de 188 élèves par école, au niveau régional. Toutefois, cette moyenne cache quelques disparités entre les écoles urbaines et celles rurales et entre les IEF. En effet, les écoles en milieu urbain atteignent plusieurs centaines d'élèves et celles en milieu rural, très isolées ne comptent parfois qu'une vingtaine d'élèves. Les écoles de l'IEF de Ranérou ont un effectif moyen de 48 élèves par école ; ce qui dénote des effectifs assez réduits au niveau de ces écoles.





Partie II :

Couverture Des Ecoles En Eau Potable



Ecole Mbanane

94% en milieu
urbain

58% en milieu
rural

Le taux d'accès des écoles à l'eau potable est le rapport entre les écoles ayant un point d'eau potable sur le nombre total d'écoles. L'accès est ainsi défini comme la présence dans l'école d'un point d'eau potable (robinets, borne-fontaine reliées aux réseaux SDE ou AEP). A cet effet, un puits n'est pas considéré comme un point d'eau potable.

L'eau potable est un élément indispensable dans l'environnement scolaire. Elle contribue à améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et à les maintenir à l'école. Dans le milieu scolaire, l'eau est non seulement utilisée pour l'alimentation, mais aussi pour le lavage des mains et le nettoyage des infrastructures (Toilettes, salles de classe, tableaux, ...).

161 écoles
sont encore
dépourvues
de point d'eau

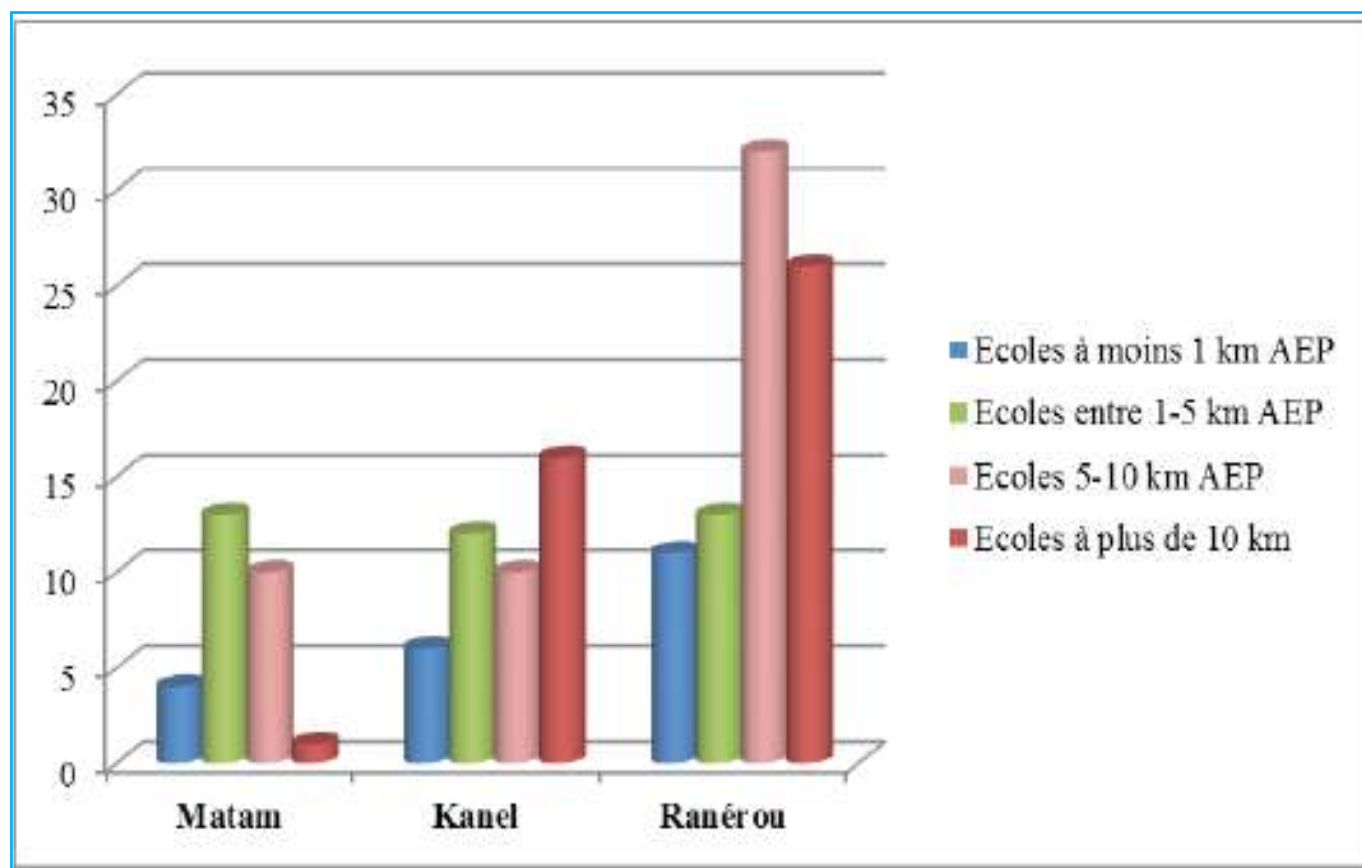
Du point de vue de la répartition géographique, la plupart des écoles se situant sur la route nationale et les anciennes communes ont un point d'eau potable. Cette situation est fortement favorisée par l'existence d'un réseau d'eau potable de ces localités dans la mesure où cette relative proximité à un réseau d'AEP permet d'envisager un raccordement assez facilement. De plus, sur les 154 écoles n'ayant pas accès à l'eau

62% des écoles élémentaires de région disposent d'un point d'eau potable. Cette tendance cache cependant de nombreuses disparités entre les zones urbaine et rurale et entre les différentes IEF et communes. En effet, les IEF de Matam et de Kanel enregistre respectivement des taux d'accès des établissements scolaires à l'eau potable de 85% et 70%, tandis que l'IEF de Ranérou peine à dépasser les 16% de taux d'accès.

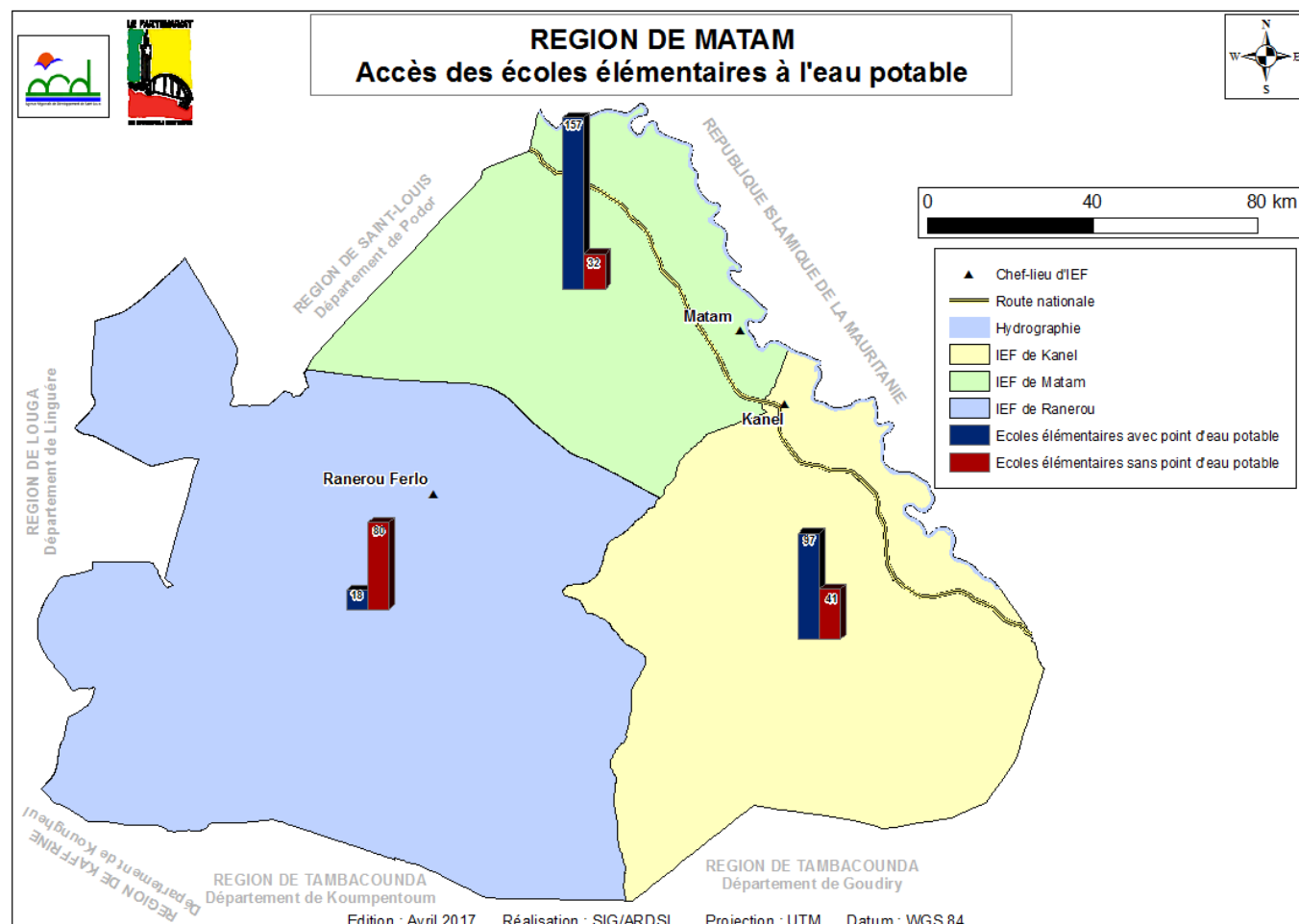
potable, seuls 21 établissements se situent à moins d'1 km d'un point d'eau potable ; ce qui témoigne des importants efforts devant être entrepris pour raccorder ces écoles dont la plupart se trouvent dans des localités enclavées et n'ayant pas de réseau d'eau potable, surtout en zone rurale.



Figure 2: Distance des écoles sans point d'eau potable avec les réseaux AEP existants



Carte 3: Accès des écoles en eau potable par IEF

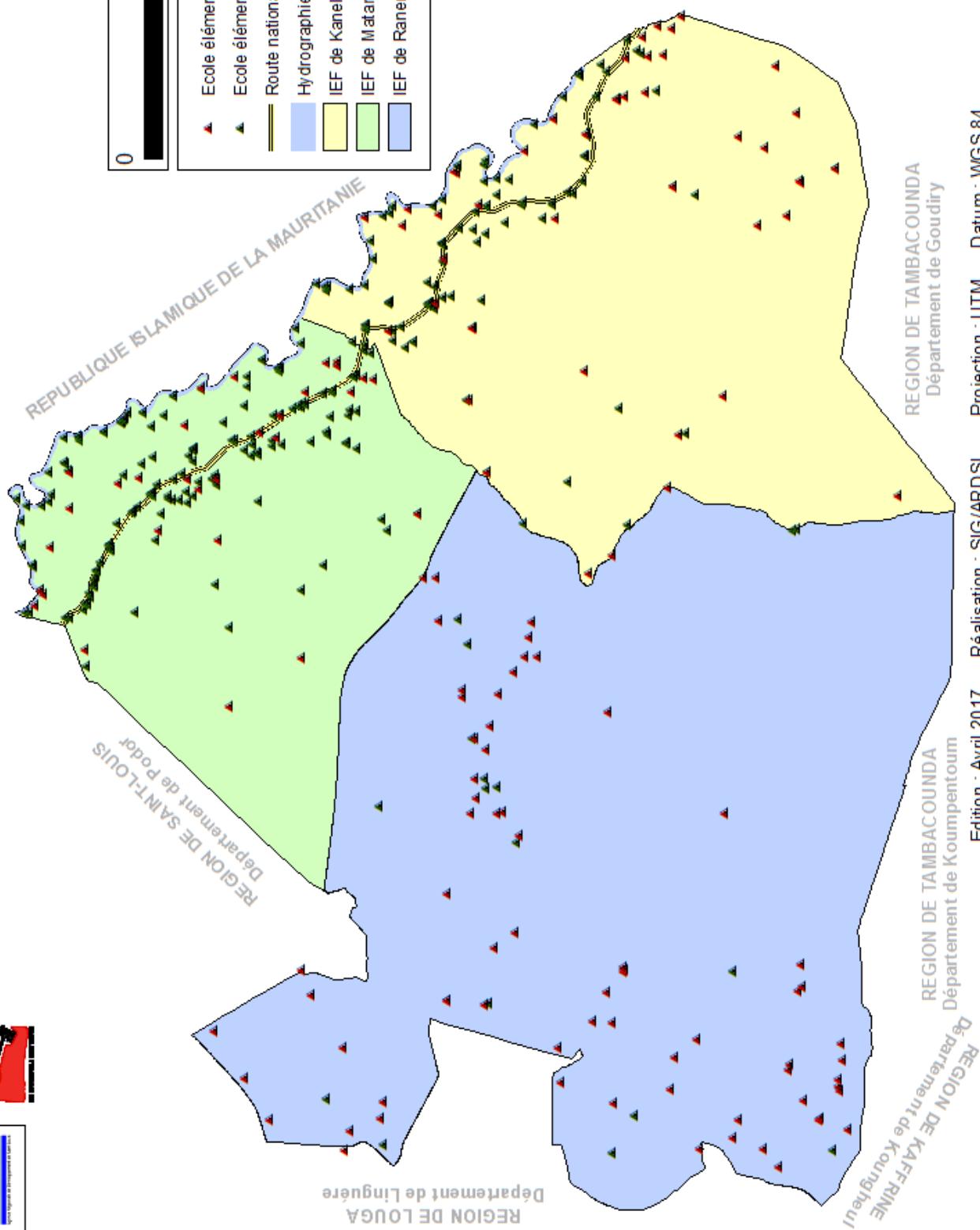




REGION DE MATAM **Couverture des écoles élémentaires en eau potable**



- ▲ Ecole élémentaire sans point d'eau potable (153)
- ▲ Ecole élémentaire avec point d'eau potable (272)
- Route nationale
- Hydrographie
- IEF de Kanel
- IEF de Matam
- IEF de Ranerou



TROISIEME PARTIE : LA COUVERTURE DES ECOLES EN OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT



92% en milieu
urbain

83% en milieu
rural

Le taux d'accès des écoles à l'assainissement est le rapport entre les écoles ayant une latrine sur le nombre total d'écoles. L'accès à l'assainissement est ainsi défini comme la présence de toilettes fonctionnelles dans l'école.

La région a globalement une très bonne couverture des écoles élémentaires en bloc sanitaire, avec un taux d'accès de 84%. On note cependant une forte disparité entre les IEF et les zones rurales et urbaines. En effet, l'IEF de Matam enregistre une excellente performance de 97% de taux d'accès soit seulement 6 écoles dépourvues de blocs sanitaires. Les IEF de Kanel et de Ranérou ont des taux d'accès respectifs de 65% et 36%. La plupart des écoles dépourvues de

blocs sanitaires se concentrent dans les anciennes communautés rurales et particulièrement dans le Ferlo (Louguère Thiolly, Houdalaye et Vélingara Ferlo).

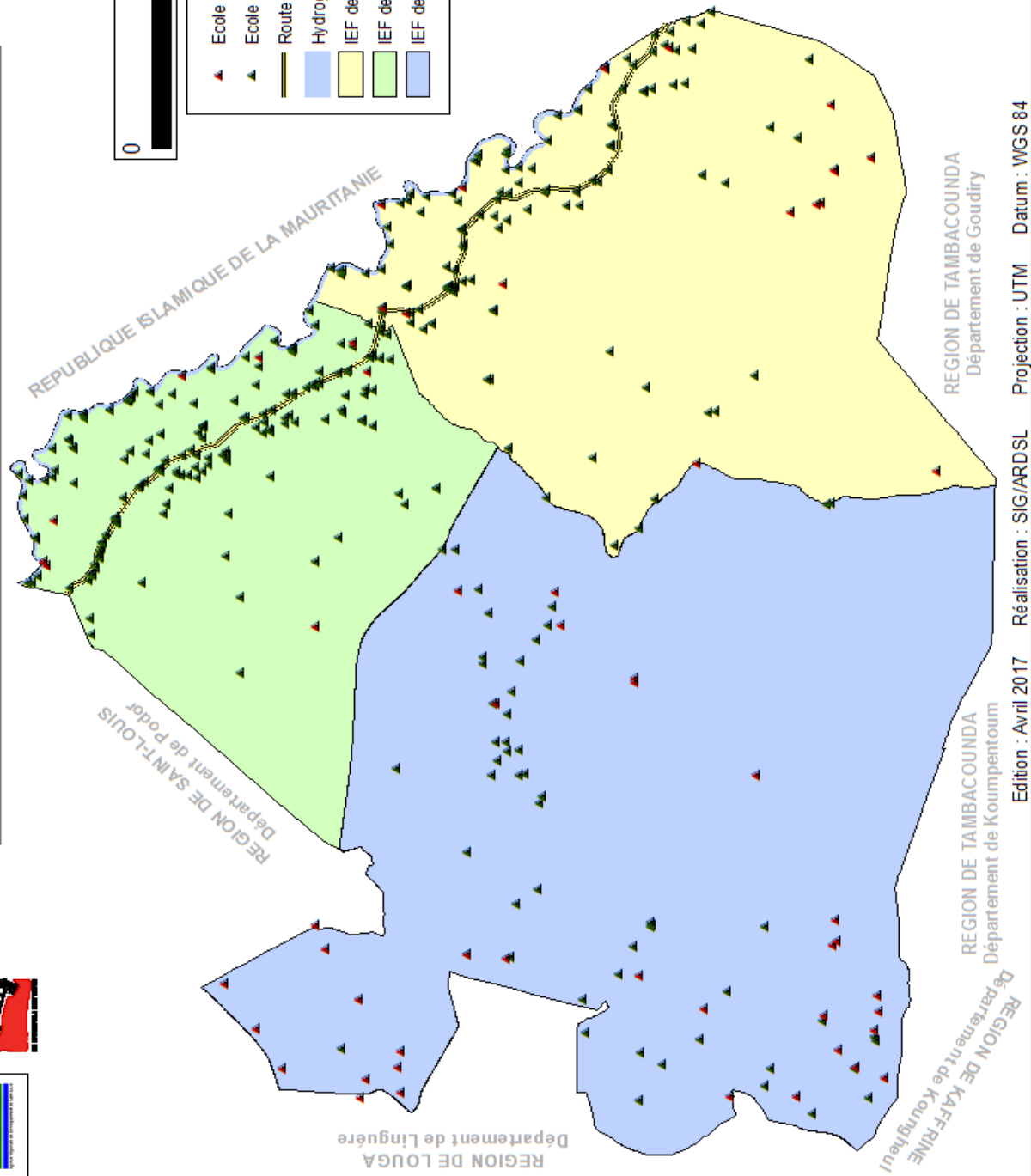
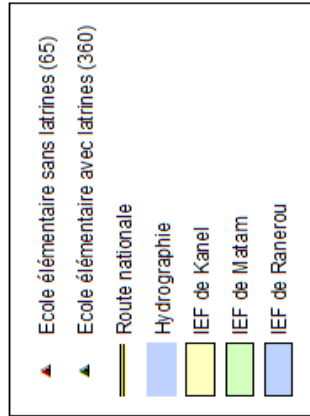
Toutefois, la qualité du service d'assainissement se heurte souvent à des difficultés liées à la vétusté et à l'insuffisance des latrines au niveau des écoles. Le ratio Nombre d'élèves par latrine de 1 box/44 élèves est largement supérieur à la norme nationale qui est de 1 box/25 élèves. Des efforts importants de remise à niveau et de construction de blocs sanitaires sont à envisager afin d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'aisance des élèves et du personnel enseignants.





REGION DE MATAM

Couverture des écoles élémentaires en latrines

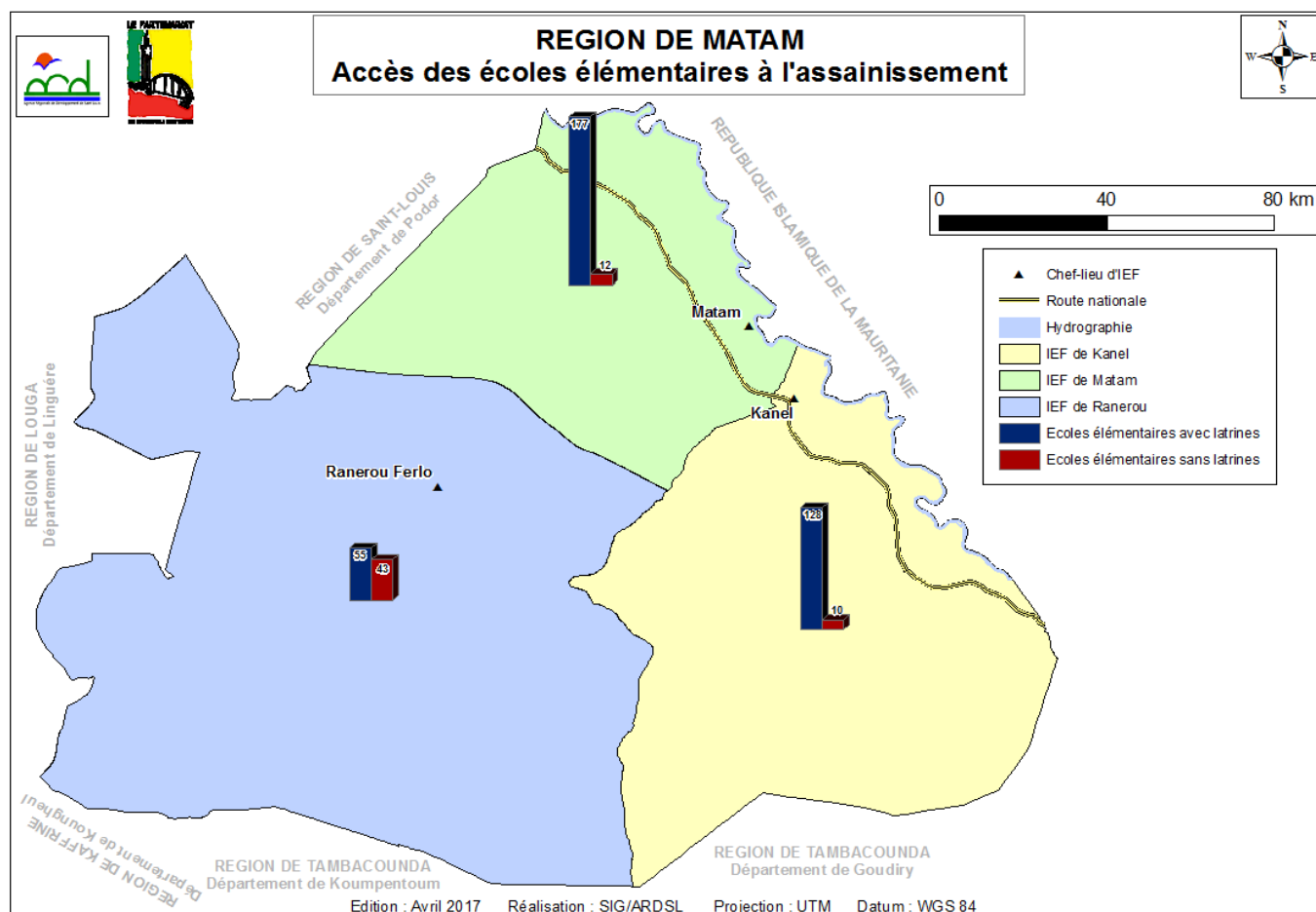


Edition : Avril 2017 Réalisation : SIG/ARDSL Projection : UTM Datum : WGS84

66 écoles n'ont pas encore de blocs sanitaires.

En matière de bonnes pratiques et d'assainissement, il faut noter qu'au niveau des écoles dépourvues ou n'ayant pas suffisamment de blocs sanitaires fonctionnels, les élèves pratiquent la défécation à l'air libre ou utilisent les latrines non fonctionnelles ou celles des maisons environnantes. 29% des écoles ayant une latrine ne disposent pas de point d'eau, ce qui peut poser beaucoup de difficultés dans

l'utilisation et l'entretien des toilettes. De plus, seules 18% des écoles ayant de blocs sanitaires ont un lave-main. Ainsi, le lavage des mains n'est pas encore une habitude ancrée dans les comportements des élèves d'où l'importance de l'accompagnement et de la sensibilisation dans le renforcement des pratiques d'hygiène.



QUATRIEME PARTIE : COUVERTURE DES ECOLES EN CLOTURE



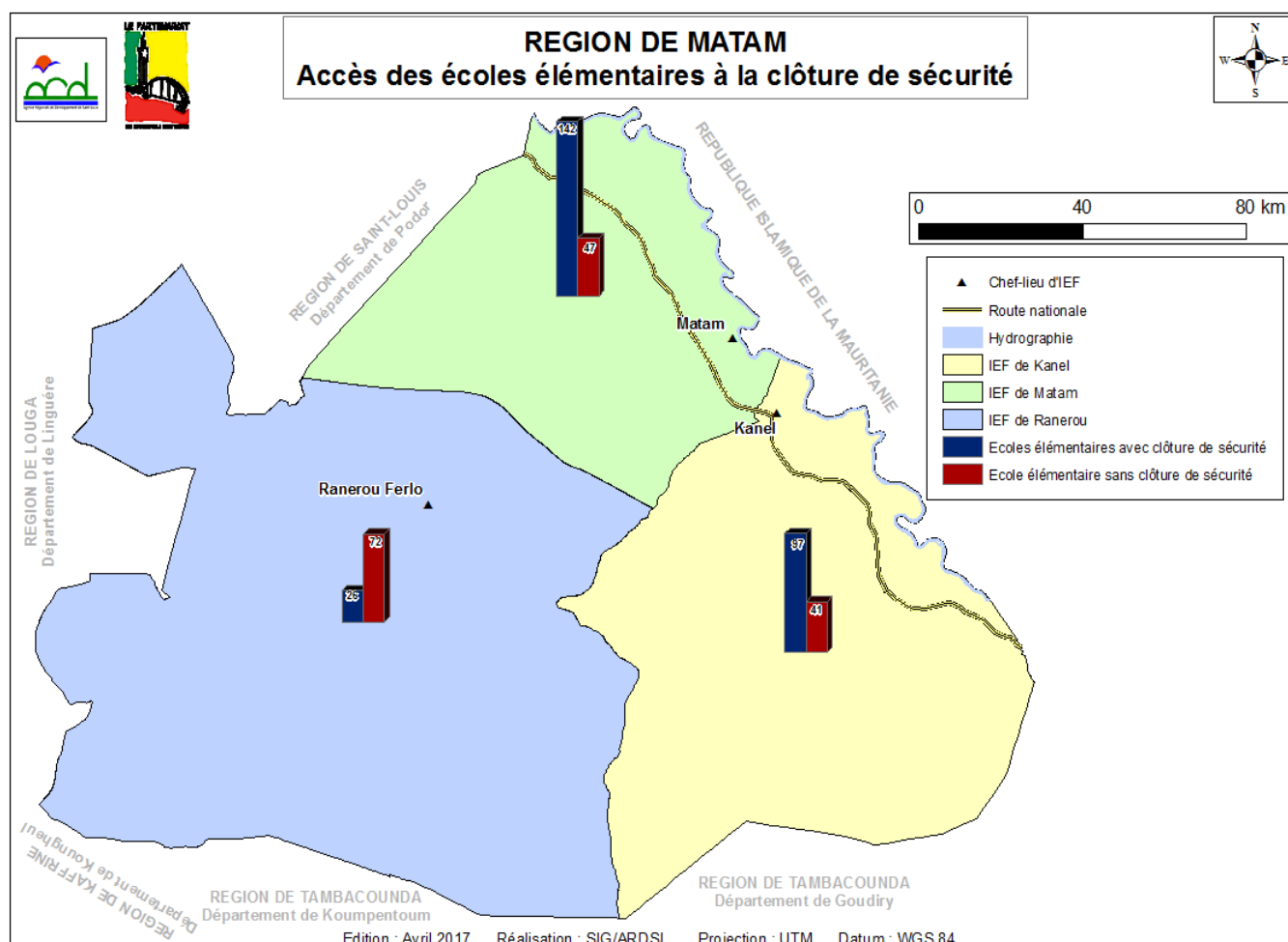
92% en milieu
urbain

58% en milieu
rural

Le taux de couverture des écoles en clôture est le rapport entre les écoles ayant une clôture sur le nombre total d'écoles. La clôture de l'établissement renvoie à la présence d'un mur de clôture ou d'une clôture grillagée autour de l'école.

La préservation de l'environnement scolaire a toujours été faiblement prise en charge par les programmes de construction de l'Etat et des partenaires techniques et financiers. Ce qui justifie cette couverture relativement moyenne des écoles de la région en clôture de

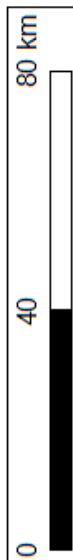
62%. Toutefois, ce taux connaît un grand déséquilibre entre milieux urbain et rural et entre les différentes IEF. En effet, les écoles situées dans la zone rurale sont beaucoup plus touchées par ce manque de clôture qui est un élément fondamental pour la sécurité des élèves et de l'environnement scolaire. L'IEF de Ranérou enregistre le plus grand nombre d'écoles n'ayant pas de clôture avec un faible taux de couverture de 21% contre respectivement 78% et 69% pour les IEF de Matam et de Kanel



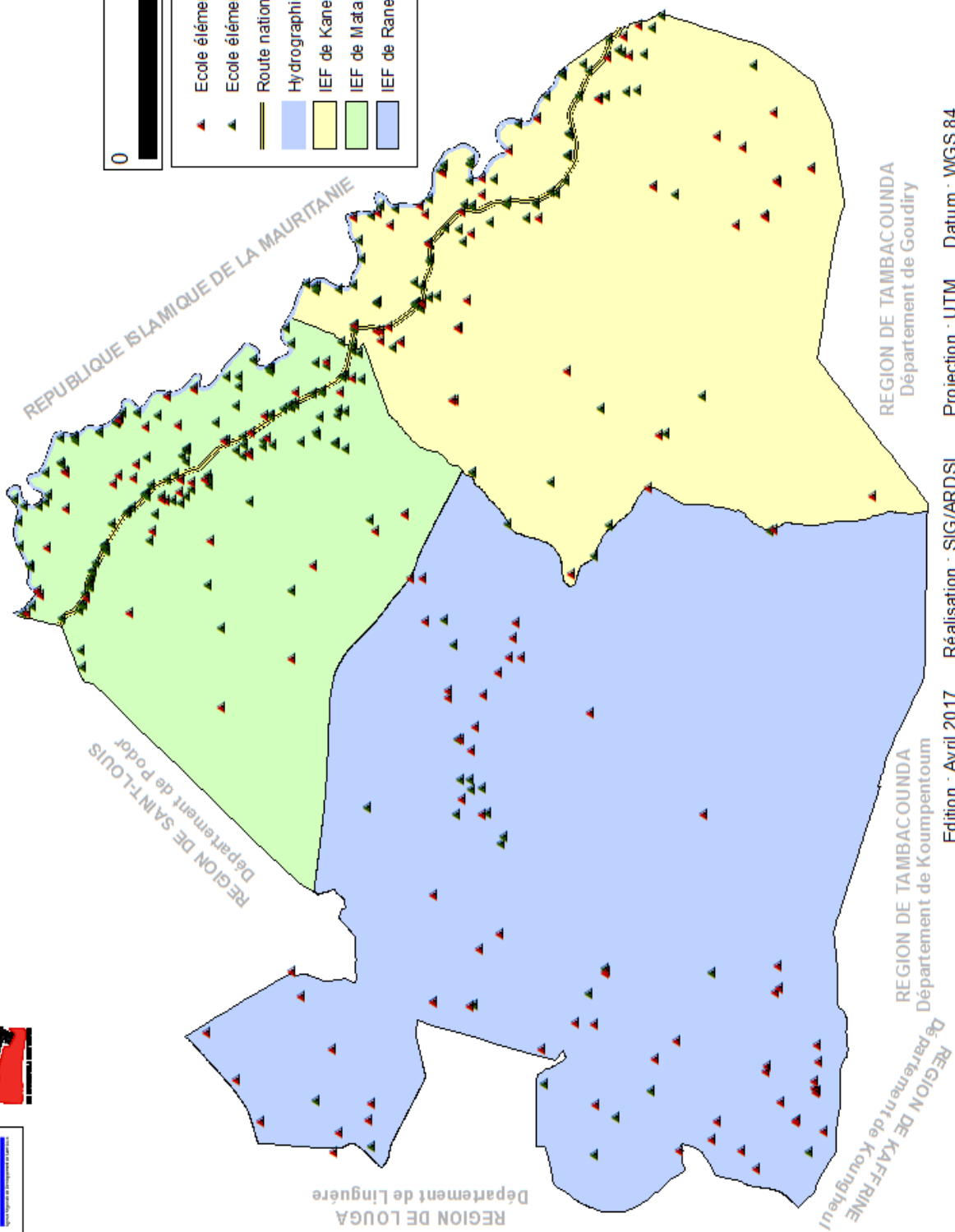


REGION DE MATAM

Couverture des écoles élémentaires en clôture de sécurité



- ▲ Ecole élémentaire sans clôture de sécurité (160)
- ▲ Ecole élémentaire avec clôture de sécurité (265)
- Route nationale
- Hydrographie
- IEF de Kanel
- IEF de Matam
- IEF de Ranerou



Edition : Avril 2017 Réalisation : SIG/ARDSL Projection : UTM Datum : WGS 84





CINQUIEME PARTIE : SYNTHESE DE LA SITUATION REGIONALE



Chapitre 4 : La situation régionale d'accès aux ouvrages annexes

Seules 51% des écoles ont à la fois un point d'eau potable, un bloc sanitaire et une

Les ouvrages annexes (point d'eau potable, latrines et clôture) sont des éléments essentiels pour améliorer les conditions de scolarisation des élèves. En effet, si la clôture permet de préserver et de sécuriser la zone réservée à l'établissement, la présence de point d'eau potable et les latrines améliorent, pour leur part, les conditions d'hygiène et d'accueil des élèves.

Dans le respect des normes d'hygiène et de qualité, chaque école doit disposer d'un point d'eau potable, de latrines fonctionnelles et suffisantes en fonction des effectifs, de matériel d'assainissement et de produits d'entretien. Cependant, une bonne partie des écoles de la région n'ont pas ce luxe de disposer de ces ouvrages. En effet, 55 écoles ne disposent ni de point d'eau potable, ni de latrines et ni de clôture. Dans ces écoles, une réponse globale, sous forme de pack d'infrastructures annexes doit être apportée, pour répondre à l'ensemble des problématiques.

Il faut ainsi signaler que les écoles de l'IEF de Ranérou sont plus touchées par ce manque d'ouvrages annexes. Du point de vue de la répartition géographique, les mêmes disparités ressortent entre le Ferlo dont la plupart des écoles n'ont ni point d'eau, ni latrines, ni clôture et la zone fleuve-route dont les écoles sont souvent équipées en ouvrages annexes (Eau, Assainissement et clôtures). Cette situation reflète un important gap en termes d'accès des écoles aux ouvrages annexes :

- Une école sur 7 dans la région ne dispose ni de point d'eau, ni de latrine et ni de clôture ;
- 1 école sur 3 n'a pas de point d'eau potable ;
- 1 école sur 6 n'a pas accès à une latrine et
- 1 sur 6 n'a pas accès à une clôture.



Chapitre 5 : La contribution du PAEMS

Les efforts consentis à travers le PAEMS pour améliorer les conditions d'apprentissage à travers le pack-intégré ont donné des résultats satisfaisants sur plusieurs plans, notamment :

1. LA COORDINATION ET LE PILOTAGE :

A l'échelle régionale, il est mis en place un Comité de Pilotage du PAEMS présidé par l'Inspection d'Académie. L'Agence Régionale de Développement assure le Secrétariat. Ce comité est l'instance de mise à jour régulière de la base de données sur l'accès à l'eau et à l'assainissement, de validation des plans d'actions et bilan annuels du programme, d'orientation et de coordination avec l'ensemble des acteurs intervenant dans les thématiques EHA en milieu scolaire. Il est, alors, une sous entité des cadres de concertation mis en place et présidé par le gouverneur comme le Comité Régional de Coordination et de Suivi (CRCS), la Conférence d'harmonisation, la Plateforme des acteurs EHA ou le cadre de concertation sur la gouvernance du secteur de l'eau potable et de l'assainissement. Il est formalisé par arrêté du Gouverneur. Le CP produit la documentation nécessaire à la consolidation et la pérennisation de la démarche méthodologique du PAEMS pour le changement d'échelle.

A l'échelle départementale, il est installé un Comité Départemental de Suivi coordonné par le Conseil Départemental et l'Inspection de l'Education et de la formation assure le Secrétariat. Il est l'instance de coordination au niveau local, de choix et de validation des écoles d'intervention. Il est formalisé par arrêté du Président du Conseil Départemental avec approbation du Préfet.

Dans chaque école d'intervention, un Comité Local de Suivi est mis en place. Il est composé des représentants de la collectivité locale où se situe l'école, de l'IEF responsable de District, du comité de gestion de l'école (CGE), de l'équipe pédagogique et d'autres membres de la communauté (chef de village, notables, etc.). Ce comité est l'instance de suivi régulier des projets par école (Pack intégré).

2. L'ACCÈS ET LA GESTION

L'accès et la gestion concernent essentiellement la mise en œuvre du pack intégré composé de deux grands volets : un volet « construction d'infrastructures » et un volet « sensibilisation/ accompagnement ». Le pack intégré, solution proposée, vise à faire de l'école un lieu de référence des bonnes pratiques en matière d'hygiène, d'assainissement, environnement et

développement durable sans oublier l'entretien préventif des infrastructures.

Le volet « construction d'infrastructures » comprend :

- L'adduction d'eau potable
- La construction de bornes fontaines
- La construction et/ou la réhabilitation de blocs sanitaires
- La construction d'une clôture.

Le volet « sensibilisation / accompagnement » comprend :

- La formation des enseignants à l'environnement, l'hygiène de l'eau et l'assainissement ;
- La mise à disposition d'outils pédagogiques ;
- La formation et l'équipement (Kit maintenance) du CGE sur l'entretien préventif ;
- La sensibilisation des élèves et du milieu sur l'hygiène de l'eau, l'assainissement et l'environnement ;
- L'installation sensibilisation de brigades d'hygiène et environnement et la mise à disposition de kit d'hygiène et environnement ;
- Le reboisement de l'école ;
- L'administration des tests de positionnement ;
- L'appui à la mise en place d'un projet environnemental ;
- La Journée école milieu.



3.LES IMPACTS DU PAEMS

Sur le plan social, les élèves voient leur environnement scolaire et leurs conditions d'hygiène s'améliorer, ils sont plus attentifs et leurs résultats s'améliorent. La mise en place de projets d'établissement permet de mieux responsabiliser les enfants et de favoriser l'apprentissage d'une citoyenneté active. En parallèle, un nombre croissant d'enfants est scolarisé dans ces établissements et la déperdition scolaire diminue, ce qui est un vecteur de cohésion sociale.

L'objectif est de favoriser la diffusion des bonnes pratiques du cadre scolaire au cadre familial puis au cadre communautaire en s'appuyant sur des ambassadeurs du développement durable à savoir les élèves.

Sur le plan économique, l'impact se matérialise de manière plus indirecte et s'estime sur le long terme. En effet, les enfants scolarisés, peuvent, à long terme, devenir des acteurs économiques clés de leur localité. La dynamique enclenchée dans les établissements, avec l'appui des collectivités locales, peut également permettre de mobiliser les communautés autour de projets de développement pour leur localité. Dans certains cas, la mise en place d'activité génératrice de revenus, comme les jardins scolaires, permet de mobiliser les femmes qui mènent une véritable activité et ainsi améliorer le panier ménager. De plus, cela contribue à

faciliter le paiement des frais généraux (facture d'eau, achat des produits sanitaires, entretien des installations) et permet d'affecter d'autres ressources pour poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil des élèves.

Sur le plan institutionnel, les principaux effets et impacts se situent au niveau de la formalisation des cadres de concertation et de pilotage du PAEMS, et la production d'outils et de données.

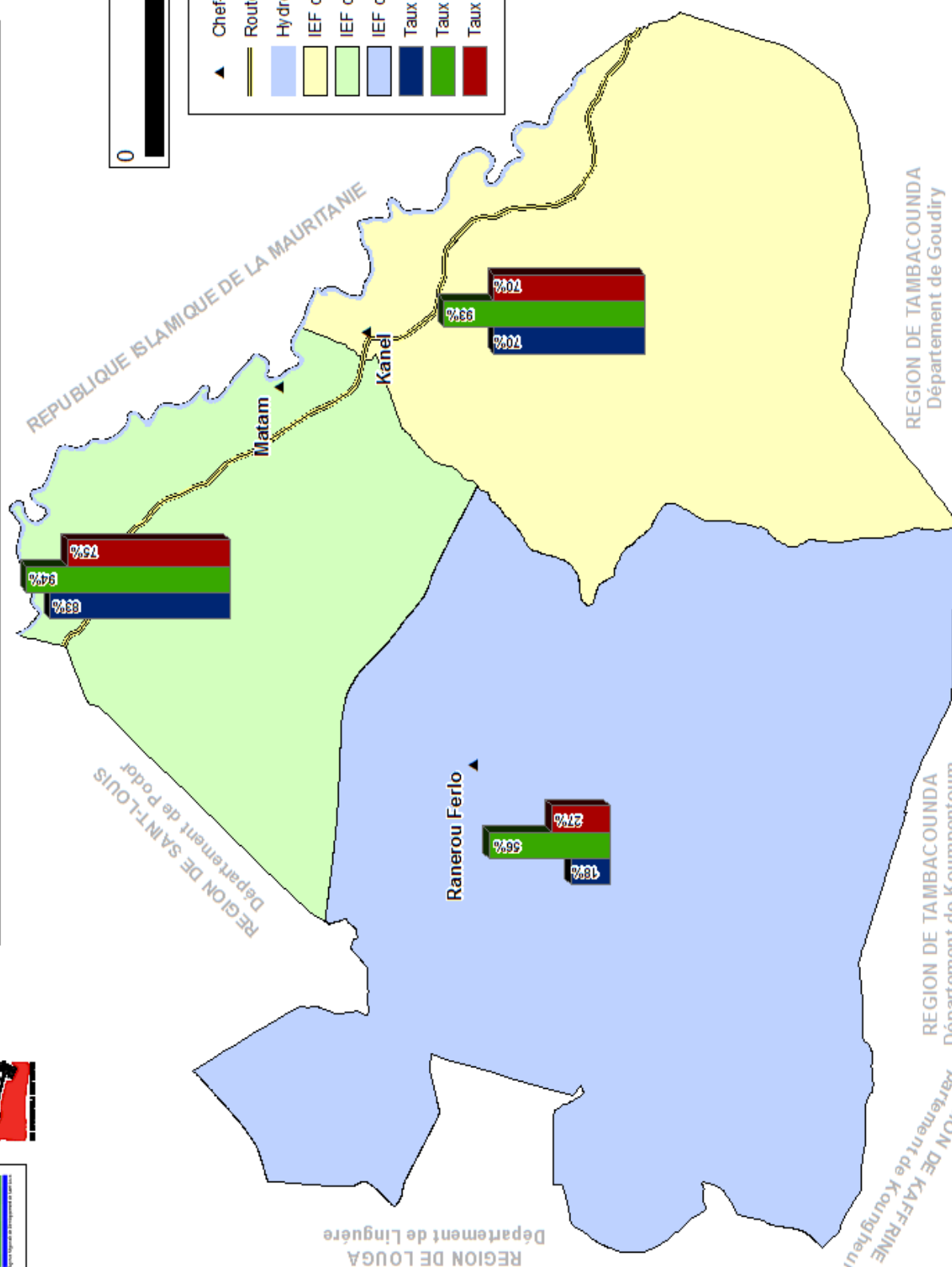
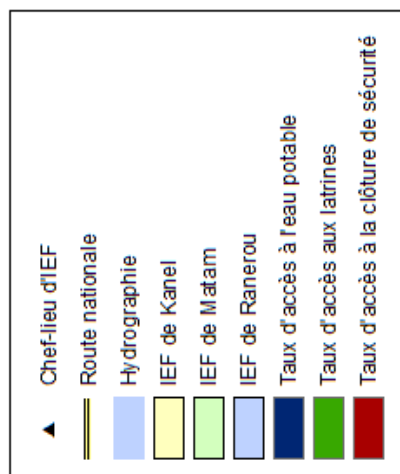
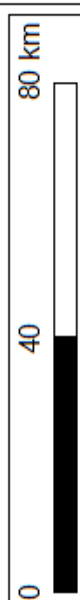
Ces cadres permettent d'accompagner les collectivités locales et les services techniques pour l'amélioration de la cohérence des politiques d'intervention en matière d'éducation et d'environnement scolaire. La création des différents comités locaux, l'élaboration d'outils méthodologiques et techniques, la compilation de données sectorielles, la formation des bénéficiaires sont autant d'éléments qui permettent une appropriation forte du PAEMS par les acteurs publics.

Concernant la réduction de la pauvreté et des inégalités, le PAEMS contribue à l'amélioration des conditions de scolarisation, ce qui permet d'offrir une éducation de qualité pour tous les élèves. La lutte contre la pauvreté passe par l'accès à l'école pour tous afin de donner les moyens aux enfants de participer à leur propre développement, notamment par un accès facilité à l'emploi.





REGION DE MATAM **Accès des écoles élémentaires aux ouvrages annexes**



Sources

SOURCES DE DONNEES

Base de données de l'Inspection d'Académie

Base de données de l'Agence régionale de développement

Rapport régional eau potable et assainissement en milieu scolaire



The map shows the Matam region with its administrative boundaries outlined in yellow. Place names labeled include Lougre Thioly, Velingara, Ranerou, Oudalaye, Matam, Ogo, THILOGNE, Orefonde, Des Agnam, Dabia, Bokidiawe, Nabadji Civ, OUIROSSOGUI, and Wouro S. A dashed black line runs through the upper right portion of the map.

Atlas 2017

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT EN MILIEU SCOLAIRE

Région de Matam

